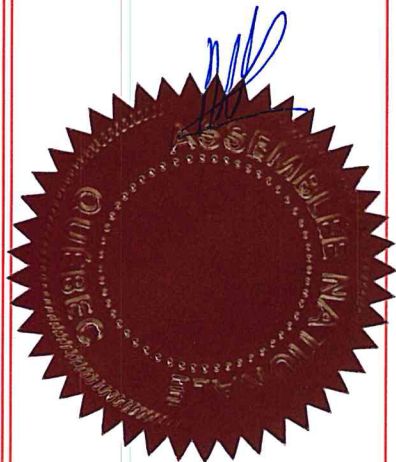


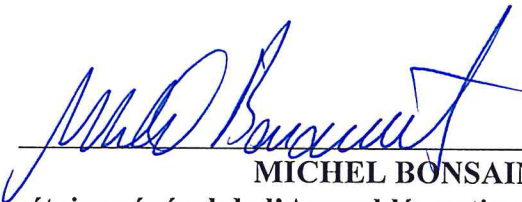
RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral d'accélérer l'échéancier pour le remplacement de l'actuel pont Champlain en y intégrant le choix du gouvernement du Québec pour le transport collectif sur la nouvelle structure, un système de type léger sur rail, et qu'il réponde positivement aux attentes de l'ensemble des élus de la Communauté métropolitaine de Montréal.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 27 NOVEMBRE 2013.**

Québec, ce vingt-huitième jour de novembre 2013




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale